Image not found or type unknown

Procédure conduite sous stup

Par **Pascal sese**, le **05/01/2021** à **07:41**

Monsieur je me suis fait arrêter samedi 2 janvier 2021 à 17h30. Les gendarmes mon soumi a un dépistage salivaires de stupéfiants il fut positif il m'a fait faire un deuxième teste salivaire dans la foulée. Il m'a donner un papier écrit rétention permis, tous ca sur le bord de la route. Aussi j'avais pas mon permis sur moi alors il m'a dis de lui apporter le lendemain midi. Il ma pas amener à la gendarmerie pour un procès verbal. 30 min après il m'a laissé partir. Il m'a donner aucun autre papier et ne m'a fait signé aucun autre papier. Forcément le lendemain je n'ai pas apporté mon permis sinon il m'aurait auditionné car nous aurions était sous 24h. C'est bizarre pas de PV rien... Aidez moi merci.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés